

# CAPACITE EN DROIT PAR CORRESPONDANCE (CAVEJ/CNED)

## CAVEJ

Secrétariat de la Capacité  
17, rue Saint Hippolyte  
75013 PARIS

Tel : 01 44 08 63 55

Fax : 01 44 08 63 46

COURRIEL : [cavcapa@univ-paris1.fr](mailto:cavcapa@univ-paris1.fr)

Site Internet : [www.e-cavej.org](http://www.e-cavej.org)

(Service ouvert de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi)

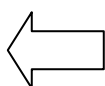
**AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTE HORS DELAI (après le 27 novembre 2010)**  
Tout dossier incomplet sera systématiquement retourné à l'intéressé.

## PROCEDURE D'INSCRIPTION

**Les personnes désirant préparer une capacité en Droit par correspondance à l'Université de Paris 1 doivent procéder à une double inscription :**

**A- une inscription à l'université qui se déroule en trois étapes :**

- 1) une demande d'inscription administrative auprès du CAVEJ permettant d'étudier votre requête
- 2) une inscription administrative permettant la délivrance de la carte de capacitaire



L'inscription au CNED intervient lorsque l'inscription administrative est effective.

- 3) une inscription pédagogique afin d'être convoqué aux examens

**B- une inscription au CNED (organisme délivrant les manuels et les CD audio), qui permet de procéder à l'inscription pédagogique**

## CNED

Institut de Lille

2, rue Joseph Gay – Lussac

BP 90 397

59 669 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Tél : 05 49 49 94 94 - [www.cned.fr](http://www.cned.fr)

## I) LA DEMANDE D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Elle permet, en fonction des informations fournies, de valider ou non la demande de la personne. Cette demande s'effectue sur le site du CAVEJ à la rubrique «Inscription administrative» :

Après l'acceptation de la demande, un dossier d'inscription administrative sera envoyé par voie postale au candidat afin de permettre à celui-ci d'effectuer son inscription administrative.

## II) INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

**Votre carte de capacitaire vous sera adressée environ 4 à 6 semaines après réception de votre dossier d'inscription administrative dans le service.**

**Seule l'inscription en 2<sup>ème</sup> année de Capacité en Droit vous donnera le statut d'étudiant.**

### **A) PREMIERE INSCRIPTION EN PREMIERE ANNEE DE CAPACITE :**

**Cette inscription concerne les personnes qui n'ont jamais été inscrites dans une université.**

Les personnes s'inscrivant pour la première fois à l'université doivent remplir, imprimer puis renvoyer un dossier de demande d'inscription administrative au CAVEJ.

[Télécharger le dossier](#)

**Date limite de retrait des dossiers : 20/11/2010**

**Date limite de dépôt du dossier administratif complet : 27/11/2010**

### **B) TRANSFERTS – DEROGATION – REINSCRIPTION (après interruption d'études) :**

**Cette inscription concerne les personnes qui ont déjà été inscrites dans une université.**

Les dossiers de Transfert – Dérogation – Réinscription après interruption d'études doivent être imprimés puis retournés au CAVEJ.

[Télécharger le dossier](#)

La demande d'inscription administrative, dûment remplie, est transmise à la commission pédagogique pour décision.

La notification de la décision d'acceptation ou du rejet est adressée par courrier à l'étudiant dès que celle-ci est connue du service. Il est donc inutile de téléphoner pour connaître la suite réservée à votre demande d'admission.

**Le dépôt du dossier n'est pas une pré-inscription. Seule la décision d'acceptation autorise l'inscription à l'Université de Paris 1.**

### **1- TRANSFERTS**

#### **TRANSFERT COMPLET :**

Toute personne ayant été inscrite dans une université autre que PARIS 1 doit constituer un dossier de Transfert « Arrivée » afin que les informations de l'université d'origine soient transmises à PARIS 1.

Tout étudiant ayant déjà été inscrit dans une université autre que PARIS 1 doit, parallèlement à sa demande d'admission à PARIS 1, retirer une demande de Transfert « Départ » dans son université d'origine.

#### **TRANSFERT PARTIEL :**

Dans le cas où la personne poursuit également d'autres études dans son université d'origine, elle doit retirer une demande de Transfert « Départ » partiel dans son université d'origine puis s'inscrire sur :

### TRANSFERT - DEROGATION :

Vous avez eu **plus de trois inscriptions** au sein de votre cursus universitaire en Droit ou dans d'autres disciplines, vous devez impérativement remplir un dossier de dérogation parallèlement à votre dossier de transfert « Arrivée ».

**Les personnes en provenance d'établissements publics ou privés autres que les universités ne sont pas concernées.**

### **2- DEROGATION**

Pour les personnes ayant **plus de trois inscriptions** au sein de votre cursus universitaire en Droit ou dans d'autres disciplines, vous devez impérativement remplir un dossier de dérogation à la règle des trois inscriptions (même si votre dernière inscription remonte à plus de trois ans).

**La demande de transfert et/ou de dérogation dûment remplie, est transmise à la commission pédagogique pour décision.**

**La notification de la décision d'acceptation ou de rejet est adressée par courrier à la personne dès que celle-ci est connue du service. Il est donc inutile de téléphoner pour connaître la suite réservée à votre demande d'admission.**

### **3- REINSCRIPTION APRES INTERRUPTION D'ETUDES**

Vous avez été déjà inscrit à PARIS 1 mais vous avez interrompu vos études depuis au moins un an, veuillez remplir le dossier et le renvoyer au secrétariat de la Capacité en Droit du CAVEJ.

**IMPORTANT : Dans le cas où l'étudiant a pris 3 inscriptions pédagogiques ou plus en capacité, il doit faire une demande de dérogation à la règle des trois inscriptions.**

### **C) PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE OU REDOUBLEMENT DES PERSONNES INSCRITES A L'UNIVERSITE DE PARIS 1**

Les réinscriptions en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de Capacité en Droit doivent s'effectuer par internet :  
<http://reins.univ-paris1.fr>

## **III) INSCRIPTION PEDAGOGIQUE**

L'inscription administrative permet la délivrance de la carte de capacitaire ; cette dernière permet de s'inscrire au CNED afin de recevoir les supports pédagogiques.

Le CNED, après l'envoi des supports pédagogiques, enverra à chaque personne une lettre de confirmation d'inscription ; vous pourrez alors procéder à votre inscription pédagogique qui vous permettra d'être convoqué aux examens.

<b>TRES IMPORTANT</b> <b>SANS INSCRIPTION PEDAGOGIQUE, VOUS NE POURREZ ÊTRE CONVOQUE(E) AUX EXAMENS</b>
--

Afin de réaliser votre inscription pédagogique, il est indispensable d'envoyer les documents mentionnés ci-dessous :

- la fiche d'inscription pédagogique remplie, datée et signée
- la photocopie de la carte de capacitaire 2010-2011
- la photocopie de la lettre de confirmation d'inscription du CNED

Ces documents sont à envoyer à l'adresse suivante :

**CAVEJ  
Secrétariat de la Capacité  
17, rue Saint Hippolyte  
75013 PARIS**

**Tel : 01 44 08 63 55  
Courriel : cavcapa@univ-paris1.fr**

**Après réception de ces documents le secrétariat de la Capacité en Droit pourra procéder à votre inscription pédagogique, vous serez donc convoqués aux examens.**